

Une nature sauvegardée et apprivoisée

PB 26/05/11

En quelques semaines, le paysage autour du lotissement du Priais s'est métamorphosé : chemin pédestre, plantations par centaines, partage harmonieux entre nature et espaces publics.



Au cœur des 600 arbres plantés par la CODI, René Régnauld se réjouit du « niveau de satisfaction des riverains ».

Au lotissement du Priais, une vaste opération vient d'avoir lieu mêlant à la fois un urbanisme resserré et une reconquête du milieu naturel. « Ce secteur comprenant 107 logements en quatre tranches, soit une quinzaine à l'hectare, a été dès le départ pensé pour offrir à ces habitants de bonnes conditions d'installations et participer au mieux vivre ensemble : plus de grands boulevards, l'obligation d'avoir deux emplacements de stationnement à l'intérieur de chaque propriété ».

Cette nouvelle politique a permis, dès le départ, de limiter les espaces goudronnés, de réduire ostensiblement les émissions de carbone et surtout de faciliter le cycle de l'eau. Inclus dans ce nouvel espace, deux bassins d'orage se trouvent à proximité. Ils retiennent non seulement les pluies excédentaires mais jouent aussi à leur niveau un rôle de rétention des différents polluants.

• Un partage harmonieux de la nature et des espaces publics

Comment concilier urbanisation, agriculture durable et protection de l'environnement ? Au 1er abord, la réponse apparaît plutôt complexe. En effet, la population en hausse sensible, l'extension des zones habitées, l'augmentation du nombre de voitures et le désir d'un meilleur environnement ne sont pas toujours conciliables. Pourtant, une petite collectivité locale des bords de Rance, en l'occurrence Saint-Samson, n'a eu de cesse depuis quelques années de contrôler l'urbanisation, souvent décriée comme dévoreuse d'espace et d'énergie. Ces derniers mois, la municipalité a réalisé, sous l'égide du cabinet Bourgouin et de l'architecte environnementaliste Gaude Cébron, un espace boisé et végétalisé autour de la création d'une nouvelle liaison douce. Ce chemin, prochainement sablé, permet de



Le long de la liaison douce, entre le Tertre et le centre-Bourg, l'ambiance verdoyante de l'espace végétalisé offrira un cadre agréable aux habitants du quartier.

relier l'extrême-ouest de la commune et les services et commerces du centre-bourg en un rien de temps. Il s'inscrit aussi dans le prolongement d'autres liaisons : vers la Hisse, le pôle de loisirs et le lotissement de Beauséjour. Les piétons sont désormais protégés et sécurisés sur une grande partie du territoire communal, l'essentiel des déplacements pouvant se faire à pied : « le but étant aussi de réduire l'utilisation automobile pour les trajets courts et de favoriser par la même occasion le lien social », précise René Régnauld.

• Un programme ambitieux de 1.700 arbres et plantes

Le long du nouveau lotissement et de la liaison douce, protégeant aussi l'intimité des résidents, un espace végétal comprenant environ 1.100 arbustes et plantes vient d'être constitué. 36.437 €, à la charge de la commune, ont été nécessaires pour cette réalisation d'envergure.

• La CODI partenaire

Quelques mètres à l'opposé, « côté campagne », 600 feuillus, à la charge cette fois-ci de la CODI viennent compléter l'ensemble : chênes, châtaigniers, merisiers, hêtres... Après avoir déboisé dans certains secteurs à l'image de la zone artisanale, la structure intercommunale a l'obligation de replanter. Le site du Priais a donc été retenu. Il sera bien sûr possible de s'y promener et un bosquet sera prochainement aménagé. « Dans quelques années, la filière bois s'en trouvera forcément renforcée », affirme René Régnauld, favorisant ainsi l'approvisionnement local et luttant aussi à sa manière contre l'effet de serre en limitant les émissions de CO2.

• Concertation avec les agriculteurs

À l'extrémité de ce nouvel espace, des Zones Humides, longtemps considérées comme



Au delà des bassins d'orage, les terrains classés en Zones Humides vont se développer une agriculture plus respectueuse de son environnement.

un obstacle au développement agricole, connaîtront désormais une gestion adaptée : avec pour l'élevage un nombre d'animaux restreint à l'hectare et une période limitée de mise à l'herbe. En parallèle, tout en respectant l'extraordinaire biodiversité, le ruisseau menant à l'étang de Coutances subira un fin reprofilage, stabilisant ainsi les berges et facilitant l'écoulement.

• Et l'avenir ?

En quelques mois, ce secteur de la commune est passé d'un état de friches à une reconquête par l'homme de ce milieu naturel. « Nous sommes actuellement dans une situation intermédiaire, il nous faudra sans aucun doute aller plus loin : nous sommes consommateurs d'espace, mais aussi, nous avons le devoir d'être un gestionnaire exemplaire du milieu naturel », indique le maire. Parmi les futures actions possibles et à l'image de quelques collectivités, la prochaine étape de cette politique indispensable du développement durable sera peut-être l'utilisation accélérée d'éco-matériaux dans les futurs aménagements publics ou privés, permettant d'espérer une diminution notable des consommations énergétiques.